



Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

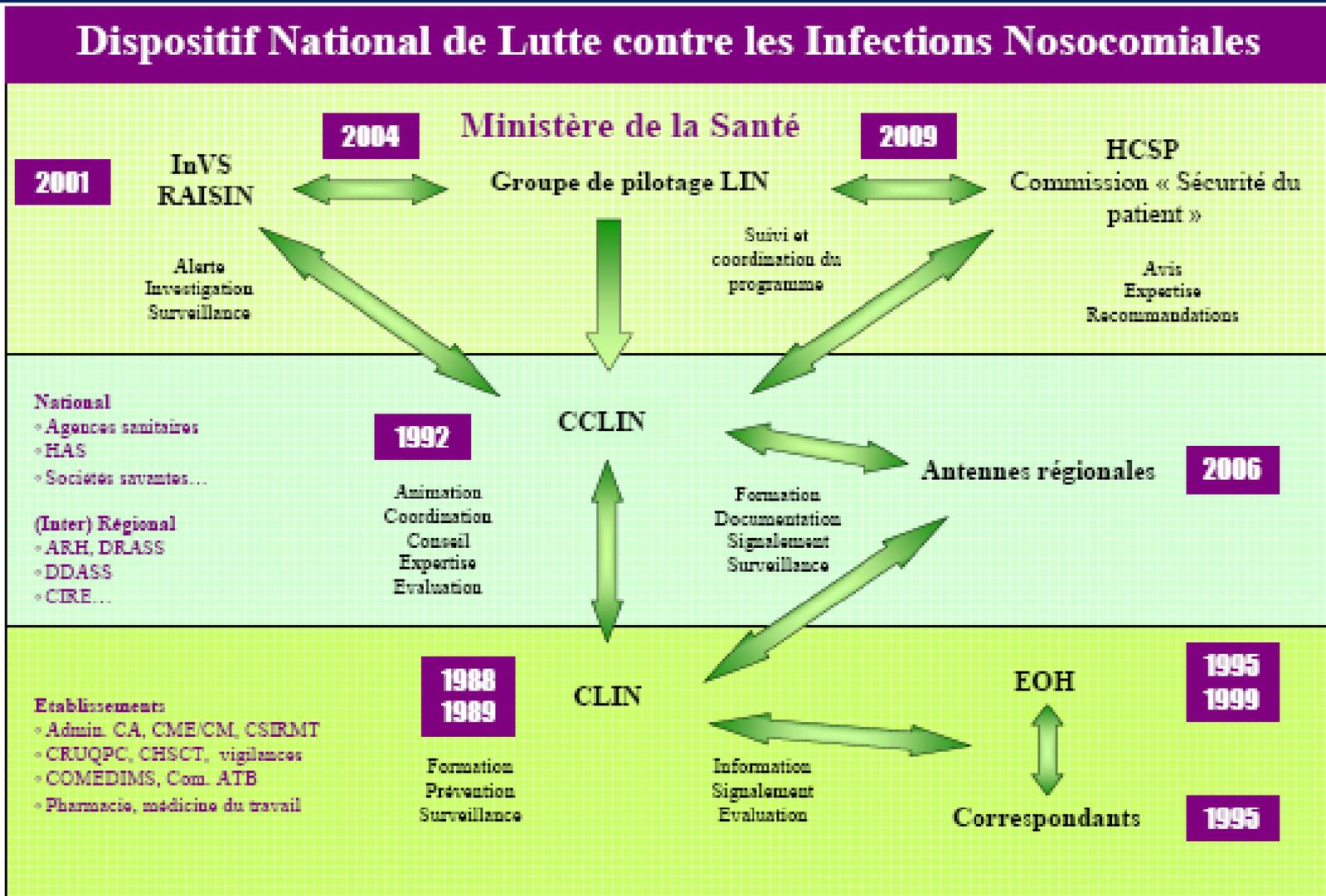
CPias Grand Est

Dr L. SIMON
Responsable CPias Grand Est

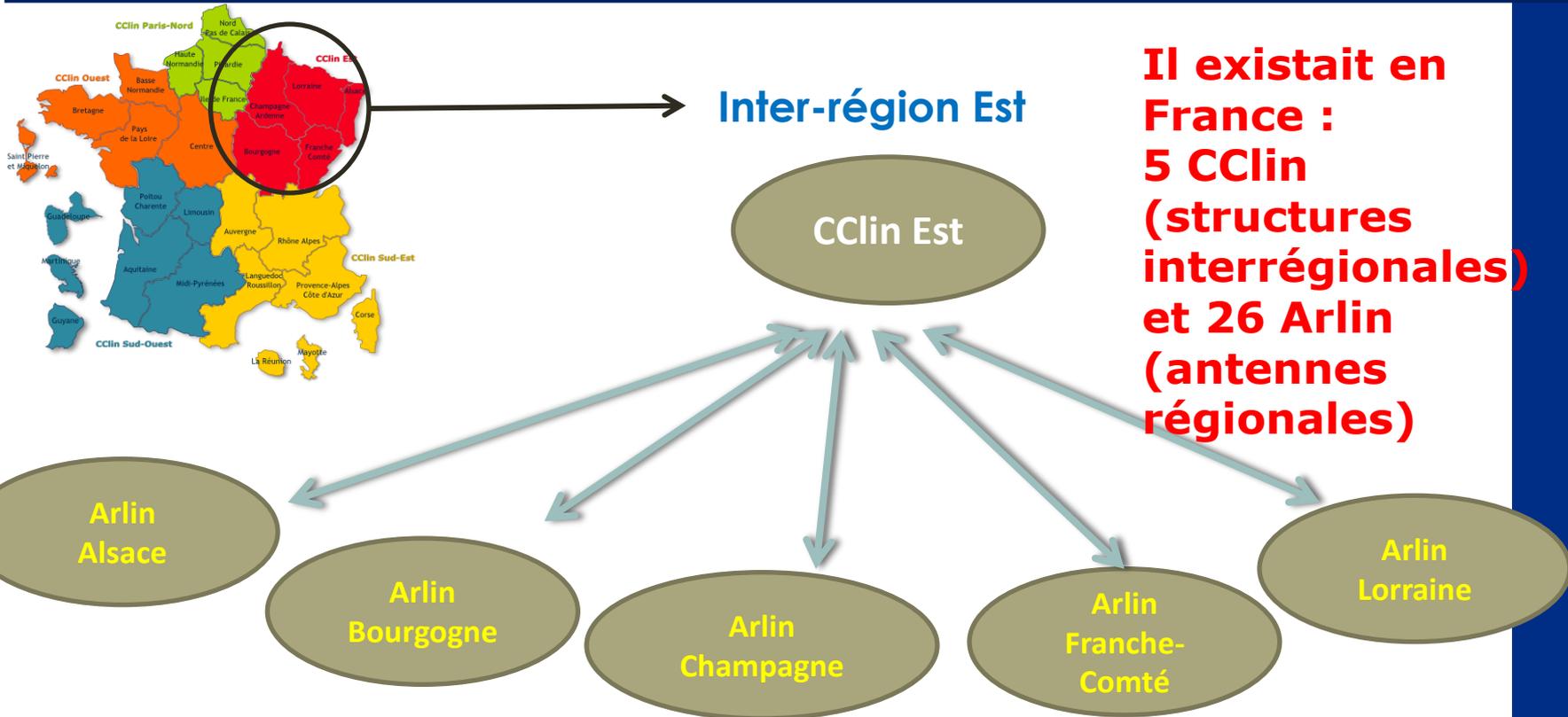
Hôpitaux de Brabois - Vandoeuvre-les-Nancy

Réunions présentations du CPias en région

Hier



Hier



1 CCLin + 5 antennes = 6 structures et 6 budgets

Pourquoi une nouvelle politique de lutte contre les infections associées aux soins?

- **Nouvelle organisation des régions administratives**
- **Réorganisation nationale des vigilances et de l'appui sanitaire**
 - Décret n°2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins
 - Instruction DGS/VSS1/PP1/PP4/EA1/SG/DGOS/PF2/78 du 3 mars 2017 relative à l'organisation régionale des vigilances et de l'appui sanitaires
 - Arrêté du 7 mars 2017 relatif aux déclarations des infections associées aux soins et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

Conséquence : nouvelle organisation de la lutte contre les infections associées aux soins

Décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins

- **Art. R 1413-83 :**

- **Un centre dans chaque région :**

- Expertise et appui
- Animation réseaux
- Suivi

- **Membre du réseau régional de vigilance et d'appui (RREVA)**

Décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins

- Art. R 1413-84
 - Centre implanté en établissement de santé
 - Centre peut être composé d'unités hébergées dans plusieurs établissements de santé
 - L'ARS peut recourir au centre d'une autre région pour mutualiser l'accomplissement de certaines missions
 - Appel à projet de l'ARS pour désigner l'ES porteur du projet de CPias et dans lequel il est implanté
 - Désignation au 30/06/2017 par le DG ARS après avis ANSP

Décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins

- Art. 1413-85 :
 - Convention DG ARS / ES
 - Un programme de travail établi avec ARS
 - Rapport annuel à l'ARS communiqué au Ministre et à l'ANSP

Décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins

- Art. R 1413-86 :
 - Appel à projet de l'ANSP pour désigner le ou les CPIas chargés de missions scientifiques nationales
 - Désignation par l'ANSP après avis DGARS
 - Convention ANSP / ES communiquée au Ministre et aux ARS
- Art. R 1413-87 :
 - Le ministre définit les orientations nationales et peut confier des missions à un ou plusieurs centres

Arrêté du 07 mars 2017 relatif aux déclarations des IAS
et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux
soins

Missions d'expertise et appui

- **Identification** des problématiques régionales en termes de risque infectieux associés aux soins à partir notamment des demandes de conseils, des signalements et alertes et résultats des surveillances et enquêtes épidémiologiques ;
- **Contribution** à l'élaboration de la stratégie et des plans régionaux de prévention des IAS ;
- **Conseil** et assistance technique pour des questions d'ordre scientifique, technique ou organisationnel en provenance des établissements de santé, établissements et services médico-sociaux et professionnels de santé du secteur des soins de ville, de l'agence régionale de santé ou du ministère chargé de la santé ;

Arrêté du 07 mars 2017 relatif aux déclarations des IAS
et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux
soins

Missions d'expertise et appui

- **Appropriation**, aide à l'interprétation et diffusion des résultats régionaux des surveillances et autres études nationales ;
- **Appui** à l'agence régionale de santé pour la surveillance dynamique des consommations et des résistances aux antibiotiques ;
- **Valorisation** des données et promotion de la déclaration des IAS, notamment par l'organisation ou l'appui aux retours d'expérience.

Arrêté du 07 mars 2017 relatif aux déclarations des IAS
et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux
soins

Missions d'expertise et appui

- **Constitution** et animation de réseaux de professionnels ;
- **Aide à la diffusion** et l'appropriation des recommandations, réglementations, études, actions de surveillance, et campagnes nationales, y compris la promotion de la vaccination, en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées ;
- **Contribution à la promotion** d'un usage raisonné des antibiotiques ;
- **Actions de conseil** et d'appui aux prescripteurs d'antibiotiques.

Arrêté du 07 mars 2017 relatif aux déclarations des IAS
et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux
soins

Missions d'animation territoriale, accompagnement, formation

- **Contribution à l'information et la formation** des associations d'usagers et des acteurs de la prévention des IAS, notamment par l'organisation d'actions de formation continue ;
- **Mise en œuvre** d'actions de sensibilisation et d'éducation pour la santé en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées ;
- **Participation** à la conception et à la diffusion de fiches pratiques, d'outils pédagogiques d'aide à la décision ou de gestion des risques ;
- **Actualisation** de l'annuaire des ressources au niveau régional (mailings, gestion des inscriptions, formulaires...).

**Arrêté du 07 mars 2017 relatif aux déclarations des IAS
et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux
soins**

Missions de surveillance, investigation et appui à la gestion de la réponse

- **Investigation** des épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre des déclarations prévues à l'article R.1413-79 du CSP ;
- **Suivi et appui** à la gestion des épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre du signalement ; proposition de préconisations, de pistes d'amélioration des pratiques ou de l'organisation, et d'évaluations de leur mise en place, le cas échéant ;
- **Réalisation épidémiologiques** d'audits et d'évaluations des pratiques en hygiène des soins, y compris sur site ;
- **Préparation** et aide à la gestion de risques sanitaires émergents.

Les Fonctions de conseil et d'appui en antibiothérapie (1)

Objectif :

- disposer de données suffisamment représentatives et fiables de consommation d'antibiotiques et de surveillance des résistances pour sa région lui permettant d'orienter les actions de lutte contre l'antibiorésistance.
- Chaque ARS devra notamment veiller à favoriser dans sa région, l'extension du réseau des laboratoires d'analyse médicale en ville et dans les EPHAD (Medqual).

Outils de surveillance existants : Medqual et ConsoRes

Projet : intégration de ces 2 entités (Medqual et ConsoRes) respectivement dans les CPIas Pays de Loire et Grand Est (Budget propre pour l'année 2017 suivi d'un budget national ANSP pour 2018).

Les Fonctions de conseil et d'appui en antibiothérapie (2)

Référence : Instruction n° DGS/RI1/DGOS/PF2/DGCS/2015/212 du 19 juin 2015 relative à la mise en œuvre de la lutte contre l'antibiorésistance sous la responsabilité des ARS

- identifie notamment comme actions prioritaires la mise en œuvre des actions de conseil en antibiothérapie et de suivi des consommations et des résistances.

Fonction de « conseil et d'appui en antibiothérapie » :

- fournir aux prescripteurs d'antibiotiques et à leur demande un avis, une expertise face au cas particuliers d'un patient ou d'un résident (physique, conseil téléphonique ou télématique) et leur apporter une offre de formation.

Les Fonctions de conseil et d'appui en antibiothérapie (3)

- mission d'appui animée par les CPias et organisée autour de réseaux régionaux de référents en antibiothérapie prévus par le Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS),

En Lorraine : existe le réseau **Antibiolor**

Evolution envisagée : **Antibiolor** deviendrait **AntibioGrand Est**

- s'appuyant sur les référents antibiotiques des établissements de santé, ou des praticiens formés qui dédient une part de leur activité à cet appui fourni à leurs confrères, ainsi que sur les données de consommation et d'antibiorésistance fournies dans chaque région.

Calendrier

- Décret IAS : **publication le 5 février 2017**
- Appel à candidature Cpias au décours de la publication du décret + arrêté du 07 mars 2017 : **entre le 30/03 et le 31/05/2017**
- Nomination responsable Cpias par DG de l'ARS après avis de l'ANSP : **18 juillet 2017**
- Année 2017: année de transition, persistance du financement par MIG aux ES supportant les structures
- 1^{er} janvier 2018 : missions régionales et nationales uniquement par les CPias

En 2017



Les 5 CClin et 26 antennes régionales sont remplacés par :
13 CPias métropolitains et 4 CPias ultra-marins

Quelques éléments financiers

Une réforme qui doit se faire à **isobudget**

budget ARLIN+CCLIN = 13 537 540 € en 2016



missions nationales
16% du budget total

missions régionales
84% du budget total

- Missions régionales (84%), soit 11 371 517 €
- Missions nationales (16%), soit 2 166 003 €

Distribution des moyens financiers par région



Modèle de financement CPIAS « Missions régionales »



- DOM + Corse : part fixe à 3,5 ETP (pas de part variable)
- Métropole : part fixe à 2,5 ETP + part variable sur l'offre de soins

Région

Répartition de la partie "missions régionales" de la MIG

Auvergne -Rhône Alpes	9,0%
Bourgogne - Franche Comte	5,0%
Bretagne	5,4%
Centre	4,4%
Corse	3,1%
Grand Est	7,0%
Guadeloupe	3,6%
Guyane	3,7%
Hauts de France	7,7%
Ile-de-France	11,4%
Martinique	3,6%
Normandie	5,0%
Nouvelle Aquitaine	7,7%
Occitanie	7,4%
Pays de la Loire	5,4%
Provence - Côte d'Azur	6,9%
Réunion + Mayotte	3,7%
Ensemble	100%

Total MIG 2016 : 13 537 520 €

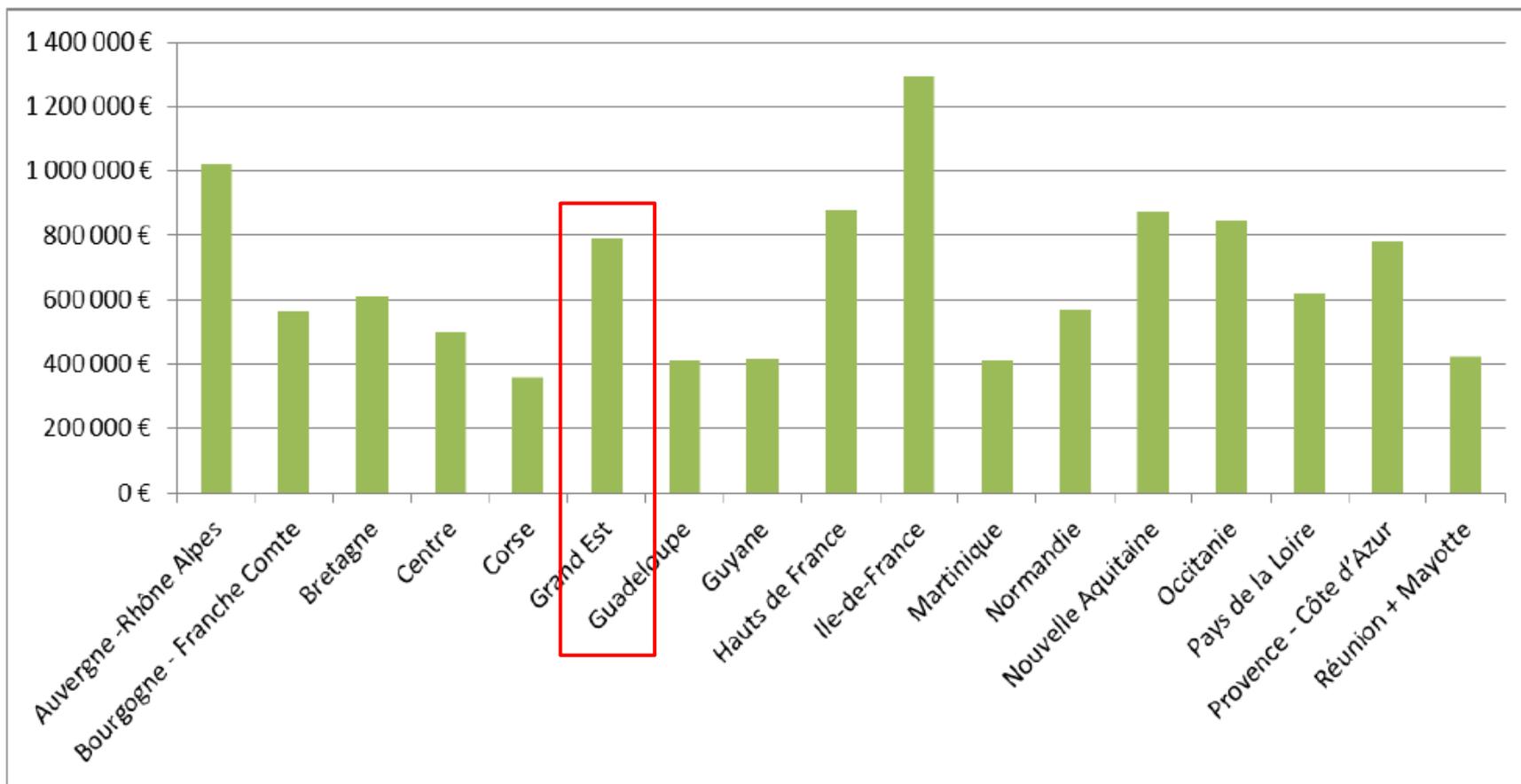
Missions régionales
CPIAS 84% 11 371 517 €

Missions nationales 16% 2 166 003 €

Distribution des moyens financiers par région



Simulation de la répartition de la part « missions régionales » de la MIG entre les régions



LISSAGE FINANCIER



Modèle de financement CPIAS			20% nouveau	60% nouveau	100% nouveau
			modèle	modèle	modèle
Région	Délégation 2017 CCLIN + ARLIN	Référence du lissage 2017 = enveloppe CCLIN+ARLIN - 16% aux CCLIN	Montant Lissé 2018	Montant Lissé 2019	Montant Lissé 2020
Auvergne -Rhône Alpes	2 167 270	1 639 461	1 515 797	1 268 468	1 021 139
Bourgogne - Franche Comte	566 660	566 660	566 660	566 660	566 660
Bretagne	1 215 030	851 186	802 844	706 160	609 475
Centre-Val de Loire	377 310	377 310	402 564	453 073	503 582
Corse	213 510	213 510	242 378	300 114	357 850
Grand Est	1 321 040	1 032 465	984 229	887 757	791 285
Guadeloupe	338 140	338 140	352 398	380 915	409 432
Guyane	346 870	346 870	360 672	388 276	415 879
Hauts de France	878 580	878 580	878 580	878 580	878 580
Ile-de-France	2 023 630	1 370 229	1 354 697	1 323 633	1 292 570
Martinique	223 040	223 040	260 318	334 875	409 432
Normandie	480 170	480 170	498 068	533 863	569 658
Nouvelle Aquitaine	1 486 430	1 154 056	1 097 690	984 958	872 227
Occitanie	712 430	712 430	739 215	792 785	846 354
Pays de la Loire	344 080	344 080	398 917	508 590	618 263
Provence-Alpes-Côte d'Azur	418 950	418 950	492 110	638 430	784 751
Réunion et Mayotte	424 380	424 380	424 380	424 380	424 380
Ensemble	13 537 520	11 371 517	11 371 517	11 371 517	11 371 517

En 2017



Cclin Est + antennes (Alsace –
Champagne-Ardenne – Lorraine)
= **CPias Grand Est**

3 sites :

- **Nancy** : site principal
- **Reims** : relai de proximité
- **Strasbourg** : relai de proximité

**Ressources humaines (non
définitives):**

- **3 PH**
- **4 IDE/cadres de santé**
- **3 data-managers/informaticien**
- **4 à 5 secrétaires**

Présentation de l'équipe CPias Grand Est



L'équipe du CPias Grand Est

Site Principal de Nancy

- Dr SIMON Loïc, Praticien Hygiéniste, Responsable CPias (1 ETP)
- Pr RABAUD Christian, Infectiologue (0,05 ETP)
- Dr BOUSSAT Sandrine, Médecin Pneumologue (0,10 ETP), ConsoRes
- Dr POIRIER Emilie, Praticien Hygiéniste (0,60 ETP)
- GUERRE Karine, Cadre de Santé Hygiéniste (1 ETP)
- JOUZEAU Nathalie, Infirmière Hygiéniste (0,80 ETP)
- **Pôle biostatistiques :**
 - ALI-BRANDMEYER Olivia (0,80 ETP), ingénieur biostatisticienne
 - CLAVER Julien (1 ETP), informaticien
 - DUGRAVOT Lory (0,80 ETP) , ingénieur biostat., ConsoRes
- **Secrétariat :**
 - ANCE Estelle (0,80 ETP)
 - COLIN Clarisse (0,80 ETP)
 - SCHWEBIUS Jacqueline (0,80 ETP)

Le territoire lorrain...et quelques chiffres

Superficie : 23 547 km²

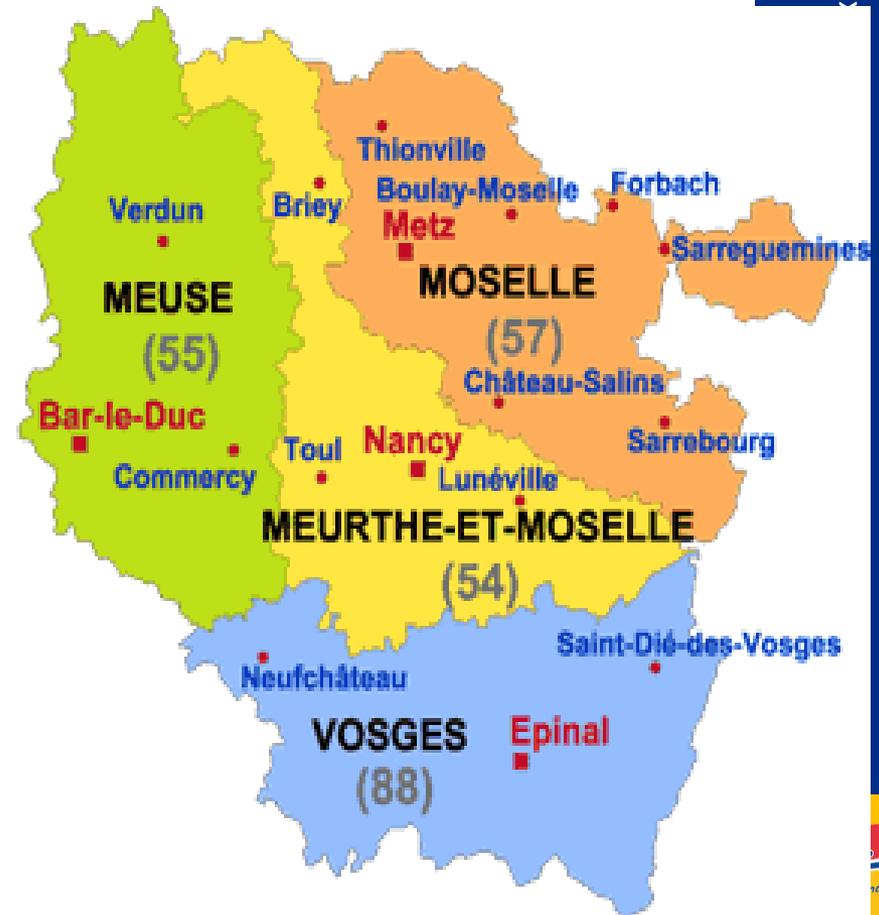
Etablissements sanitaires et médico-sociaux en Lorraine

(données 2015 ARS Lorraine) :

- 140 établissements sanitaires (sites géographiques)
- 428 établissements pour personnes âgées (EHPAD + USLD)
- 169 établissements d'hébergement pour adultes handicapés et 92 établissements pour enfants handicapés

Secteurs de ville

- 85 SSIAD
- 3912 IDEL
- 2356 Médecins généralistes



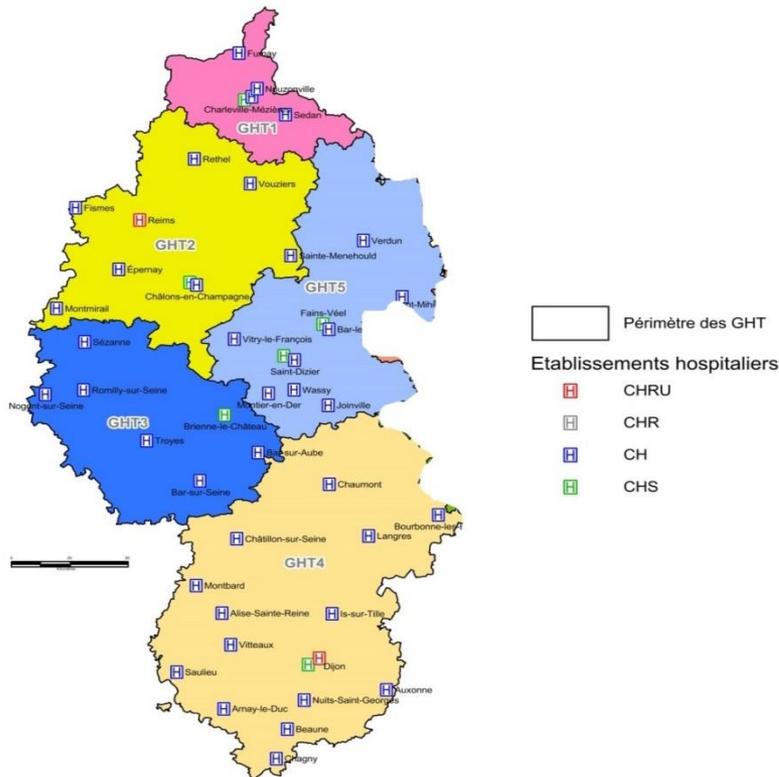
L'équipe du CPias Grand Est Site de Reims

- Dr **STOECKEL Vincent**, **Praticien Hygiéniste (0,5 ETP)**
- **En cours de recrutement : Infirmière Hygiéniste (1 ETP)**
- ◎ **Secrétariat :**
 - **KISLANT Gulai (0,50 ETP)**

Le territoire champenois...et quelques chiffres

Etablissements sanitaires et médico-sociaux en Champagne Ardenne (*données 2015 ARS Champagne Ardenne*) :

- 58 établissements de santé sanitaires (sites géographiques), 10843 lits comptabilisés, 4 GHT
- 148 établissements pour personnes âgées (EHPAD)
- 31 foyers d'accueil médicalisé (FAM) et maisons d'accueil spécialisées (MAS)



Secteurs de ville

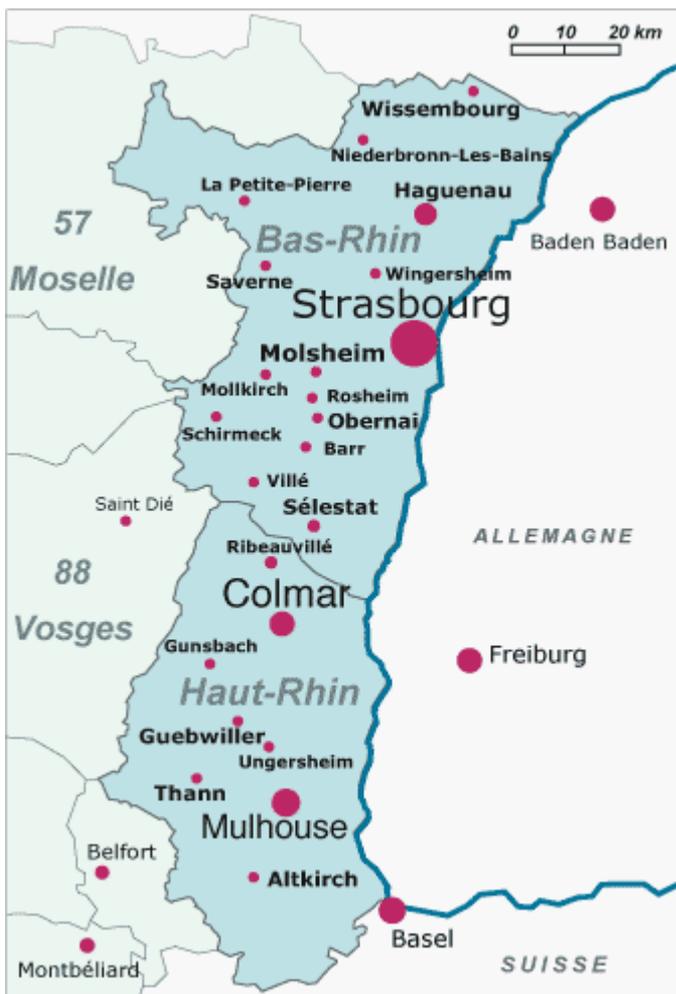
- 42 SSIAD
- 1520 IDEL
- 1291 Médecins généralistes

L'équipe du CPias Grand Est Site de Strasbourg

- **BETTINGER Anne** Cadre hygiéniste (1 ETP)
- ◎ **Secrétariat :**
 - **KLIPFEL France** (0,50 ETP)

Le territoire alsacien...et quelques chiffres

(SAE dec 2015)



Etablissements sanitaires : **100**

MCO 6705 lits – 1 817 697 journées

Psychiatrie : 1276 lits – 16 176
séjours

SSR 2757 lits- 27 763 séjours

SLD 1037 lits – 828 séjours

Etablissements médico-sociaux

188 EHPAD

20 MAS

27 FAM

Secteur de ville

Médecins généralistes 2151

IDEL 2855

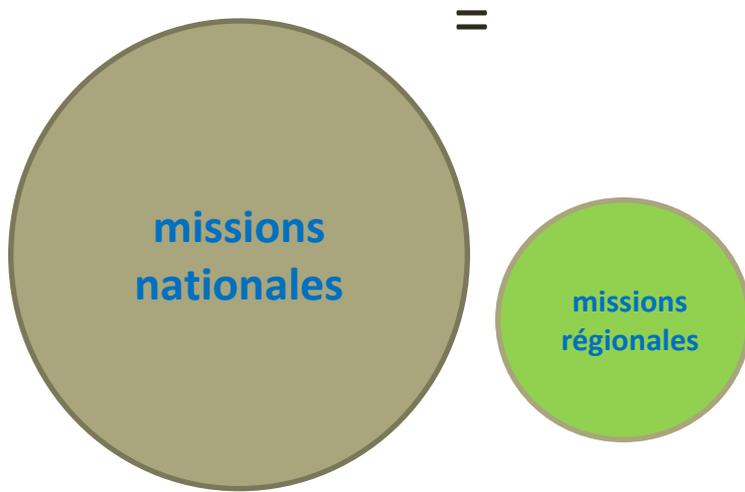
Nouveau dispositif de la lutte contre les IAS

Dispositif National de Lutte contre les Infections Associées aux Soins (2017)

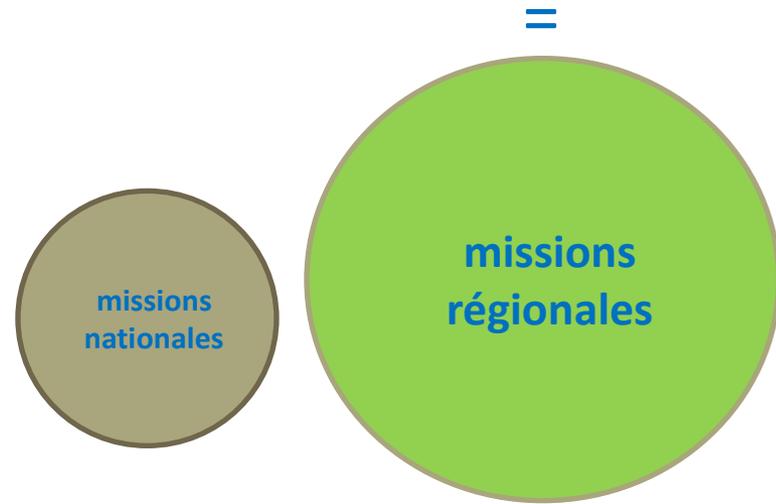


Hier

- Activités du Cclin



- Activités des Arlin



Missions nationales : contribution au RAISIN (réseau des surveillances en incidence ou en prévalence), suivi épidémiologique (eSIN avec l'InVS), au pilotage du Grephh, au Comité de suivi (PROPIN puis PROPIAS), aux groupes de travail du Ministère (DARI, ...)

Missions régionales : expertise et appui aux établissements, animation territoriale/accompagnement/formation, surveillance/investigation

Aujourd'hui et demain

- **Activités du CPias**



Missions régionales : expertise et appui aux établissements, animation territoriale/accompagnement/formation, surveillance/investigation

Missions nationales : selon résultats appel d'offres organisé par SpF et résultats connus dernier trimestre 2017 (ex-surveillances RAISIN???, Grephh???, ConsoRes)

Sites Internet

- Site national

- CPias Grand Est

Fusion des sites CClin Est et ARLIN Lorraine (disponible début 2018)

CPias Réseau national
de prévention des infections associées aux soins

- ALERTES
- AGENDA
- EMPLOI
- FORMATION
- ANNUAIRE
- BULLETIN
- QUI SOMMES-NOUS ?



Le CPias dans votre région

Sélectionnez une région

Vous, professionnels, qui prenez en charge des patients, résidents, avez à cœur de prodiguer des soins de qualité tout au long de leur parcours de santé que ce soit en ES, EMS ou en ville.

Vous, usagers, qui utilisez les services de ces professionnels, avez à cœur de recevoir des soins de qualité, en toute sécurité.

La prévention des infections associées aux soins est une action de santé

Qui sommes nous ?

Secteur

- Sanitaire
- Médico-social
- Ville
- Usagers

Contact

CPias Grand-Est
CHRU de Nancy - Hôpitaux de Brabois
Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE les NANCY
03 83 15 55 88
cpias.grand-est@chru-nancy.fr

Journée formation :
Venez nous rejoindre et participer à la journée de prévention des IAS en établissements médico-sociaux.

Formations

Prévention des IAS
3 jours (21 heures) en intra-établissement
Public : AS, IDE, personnel médical, kiné, manipulateur radio, ergothérapeute

Jour 1	Jour 2	Jour 3
Evolution de l'hygiène au cours de l'histoire Ecologie microbienne Epidémiologie des Infections Associées aux Soins Organisation de la lutte contre les IAS Indicateurs et tableau de bord Les Précautions Standard	Les Précautions complémentaires Le "péril fécal" : bonnes pratiques autour de la toilette et de la gestion des excréments Le risque infectieux alimentaire La gestion du linge La gestion des déchets Le bionettoyage	Les antiseptiques L'abord urinaire L'abord veineux L'abord respiratoire Anticipation et gestion d'épidémie

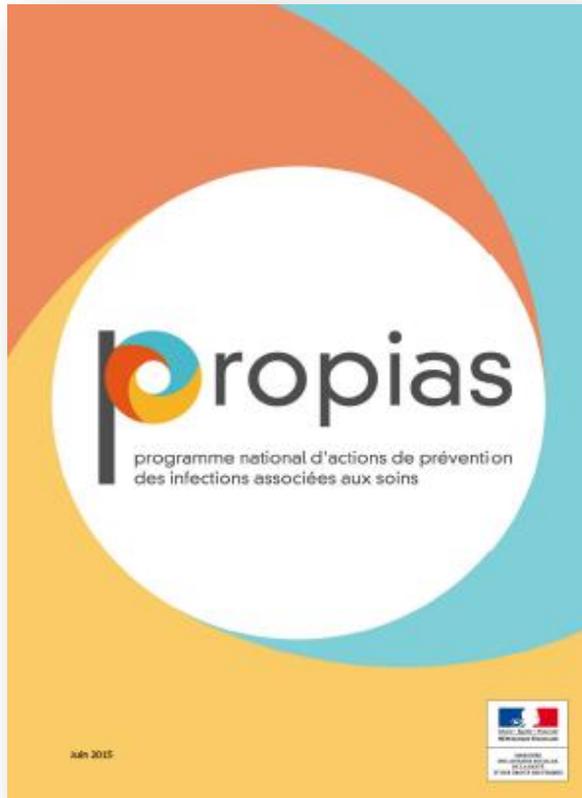
Télécharger la plaquette

CPias Grand-Est 2017

cpias-grand-est.fr

cpias-grand-est.org

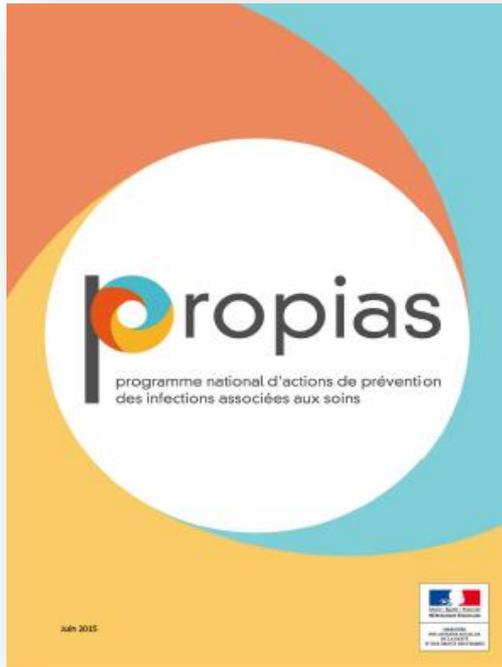
Missions régionales = Mise en œuvre de la politique nationale PROPIAS



Le Propias constitue pour les CPias la principale feuille de route des actions qu'ils doivent mener.

En effet, le Propias s'appuie sur le **parcours du patient** lors de sa prise en charge dans les **différents secteurs de l'offre de soins**, qu'il s'agisse des établissements de santé et médico-sociaux (ES et EMS) ou des soins de ville.

Missions régionales = Mise en œuvre de la politique nationale PROPIAS



Le Propias s'articule autour de trois axes principaux qui reflètent les priorités actuelles de la prévention des infections associées aux soins (IAS) :

- Axe 1 : Développer la prévention des infections associées aux soins tout au long du parcours de santé, en impliquant les patients et les résidents ;
- Axe 2 : Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance dans l'ensemble des secteurs de l'offre de soins ;
- Axe 3 : Réduire les risques infectieux associés aux actes invasifs tout au long du parcours de santé.

1 Expertise et appui aux professionnels de santé

2 Animation territoriale, accompagnement, formation

3 Surveillance, investigation et appui à la gestion de la réponse en appui aux ARS

Exemples actions de l'axe 1

Expertise et appui

Conseil et assistance technique pour des questions d'ordre scientifique, technique ou organisationnelle en provenance des établissements de santé, établissements et services médico-sociaux et professionnels de santé du secteur des soins de ville, de l'agence régionale de santé ou du ministère chargé de la santé.

Le CPias Grand Est garantira l'accessibilité à l'information et/ou à l'expertise pour les usagers et les professionnels.

- **Exemples** : Air, eau, surfaces, matériel et DM, linge, déchets, produits, pratiques et organisation des soins, précautions standard et complémentaires, rôle, activités EOH....
- ⊙ **Identification des problématiques régionales en termes de risques IAS à partir des demandes de conseils, des signalements et alertes et résultats des surveillances et enquêtes épidémiologiques**

Exemples actions de l'axe 1

Expertise et appui

- **Contribution à l'élaboration de la stratégie et des plans régionaux de prévention des IAS**
- **Valorisation des données et promotion de la déclaration des IAS, notamment par l'organisation ou l'appui aux retours d'expérience**

Exemples actions de l'axe 1

Expertise et appui

Identification des problématiques régionales en termes de risques infectieux associés aux soins à partir notamment des demandes de conseils, des signalements et alertes et résultats des surveillances et enquêtes épidémiologiques.

- Validation d'un signal et conseils de gestion lors d'une alerte d'une IAS en particulier à potentiel épidémique
- Organisation au sein du Cpias
 - Responsable signalement : Dr Emilie Poirier, adjoint : Nathalie Jouzeau
 - Gestion de proximité :
 - Alsace : Anne Bettinger (suppléante Nathalie Jouzeau)
 - Champagne Ardenne : Dr Vincent Stoeckel (suppléante Nathalie Jouzeau)
 - Lorraine : Nathalie Jouzeau/Karine Guerre

Exemples actions de l'axe 1

Expertise et appui

Contribution à l'élaboration de la stratégie et des plans régionaux de prévention des IAS

- **Identification et transmission des problématiques régionales dans le domaine de la gestion des IAS (ressources EOH...)**
- **Participation aux réunions organisées par l'ARS sur ces points (PRS, PRGE, ...)**
- **Schéma régional de maîtrise des Bactéries Hautement Résistantes émergentes (BHRe)**

Exemples actions de l'axe 1

Expertise et appui

Valorisation des données et promotion de la déclaration des IAS, notamment par l'organisation ou l'appui aux retours d'expérience.

- **Promotion, communication et formations au signalement des IAS des événements inhabituels porteurs de risque identifiés dans les 3 secteurs (santé, médico-social et ville). Des actions de communication, des supports de formation et des informations seront relayés au travers de divers médias (site internet, vidéos, réseaux sociaux, au décours de journées de formations ou d'information...)**
- **Analyse approfondie (REX) des causes pour certaines IAS signalées en externe (en ES)**

Exemples actions de l'axe 2

Animation territoriale, Accompagnement, Formation (1)

- Animation territoriale :
 - Définition des réunions des professionnels en hygiène en ES par territoire : mutualisation des supports, plus d'échanges, un ordre du jour « identique » avec possibilité de spécificité de territoire, organisation simplifiée et mutualisée....
 - Idem pour les réunions des référents EMS, référents ATB avec un seul ODJ et des réunions qui resteront « territoriales »
 - Ce qui change pour vous :
 - Possibilité de vous rendre sur l'une ou l'autre réunion en fonction des dates ou de votre lieu géographique

Exemples actions de l'axe 2

Animation territoriale, Accompagnement, Formation (2)

- Mise en place de groupes de travail régionaux définis en fonction des priorités et des problématiques régionales/de territoire (favoriser les réunions téléphoniques ou visio-conférences)
- Accompagnement régional/ compagnonnage des nouveaux professionnels en hygiène avec la définition dès 2018 d'une première formation « gestion des épidémies »
- Gestion des annuaires : penser à nous signaler tout changement

Exemples actions de l'axe 2

Animation territoriale, Accompagnement, Formation (3)

- Formation PIAS et antibiorésistance :
 - Programme commun Grand Est (diffusion octobre 2017) avec des formations sur les 3 sites (Nancy, Reims et Strasbourg)
 - 3 secteurs de soins concernés
 - priorités définis (ex. formation méthodes GDR, référents en hygiène en EMS, journées régionales thématiques...)
 - Certaines formations seront proposées en DPC : CPias en cours de demande d'agrément

Exemples actions de l'axe 2

Animation territoriale, Accompagnement, Formation (4)

- Concrètement pour 2018, les **formations proposées** :
 - **Manifestation annuelle** : journée PIAS Grand Est une fois par an (3 demi journées) 21 et 22 juin 2018 à Nancy
 - **Formation à destination des EOH** :
 - Analyse de scénario (février 2018 à Nancy)
 - Gestion des épidémies (2ème semestre 2018)

Exemples actions de l'axe 2

Animation territoriale, Accompagnement, Formation (5)

– Formation à destination des EMS :

- Référents en hygiène en EMS : 3 sessions de formation de 4 jours en 2018 (Nancy en janvier/février, Strasbourg puis Reims au 2ème semestre)
- Construire son DARI : 3 sessions d'une journée par an (en fonction des demandes)
- Cartographie des risques en SSIAD en mars : ½ journée, en fonction du nombre d'inscriptions : présentiel à Nancy ou par téléconférence

Exemples actions de l'axe 2

Animation territoriale, Accompagnement, Formation (6)

- **Formation à destination de la ville et des usagers :**
 - Prévention des IAS à domicile : 3 sessions d'une journée
 - Prise en charge de patients porteurs ou infectés BMR/BHRe : à destination des médecins, ½ journée
 - Prévention des IAS : rôle des usagers, ½ journée
- Déroulement après l'été 2018 car programmes DPC à mettre en place

Exemples actions de l'axe 2

Animation territoriale, Accompagnement, Formation (7)

- Collaboration/partenariat avec les facultés et instituts de formation : référentiel pour les formateurs
- Développement et/ou mise à disposition d'outils de formation : chambre des erreurs virtuelle, outils type MOOC, prêt kit gestion des *excreta*, jeux, caisson pédagogique HDM, unité Surewash....sur tout le Grand Est

Exemples actions de l'axe 3

Surveillance, Investigation et appui à la gestion de la réponse en appui aux ARS

- Organisation d'une enquête annuelle ou bisannuelle de prévalence en EMS (modèle PREV EHPAD) et en ES (modèle ENP 2017)
- Elaboration d'outils régionaux (collaborations inter Cpias possibles) de type Quick-audit, à raison d'au moins 1outil/3ans sur thématiques prioritaires au niveau régional
- Diffusion des outils d'évaluation du GREPHH ou SPF et organisation d'une évaluation et d'une analyse régionale à partir de ces outils
 - exemple 2018-2019 : évaluation régionale « gestion des *excreta* »

Exemples actions de l'axe 3

Surveillance, Investigation et appui à la gestion de la réponse en appui aux ARS

- Valorisation des données régionales de surveillance, de signalements et des indicateurs HAS (ex : ICSHA) pour chaque établissement
 - Résultats annuels diffusés sous forme d'une fiche de synthèse par établissements

En pratique

Mise en œuvre à partir de juillet 2017

- Signalements : **relai de proximité, sinon Nancy**
- Episodes infectieux : **relai de proximité, sinon Nancy**
- Enquêtes/évaluations: **organisation régionale et relai de proximité**
- Formations : **programme régional**
- Animation des réseaux EOHH/CLIN et EMS : **relai de proximité**

En pratique

Mise en œuvre le 01 janvier 2018

- **Surveillances : CPias désigné par l'AO**
- **Enquêtes nationales : CPias désigné par l'AO**
- **Grephh : CPias désigné par l'AO**
 - **Audit ou outil en cours : Hygiène des mains - Quick-audit**

http://www.grephh.fr/Quick-audit_HDM-GREPHH.html

Audit national organisé en 2018

Réseau régional de vigilance et d'appui (RREVA)

CPias Grand Est :

une Structure Régionale de Vigilance et d'Appui (SRVA) appartenant au réseau régional de vigilances et d'appui (RREVA)

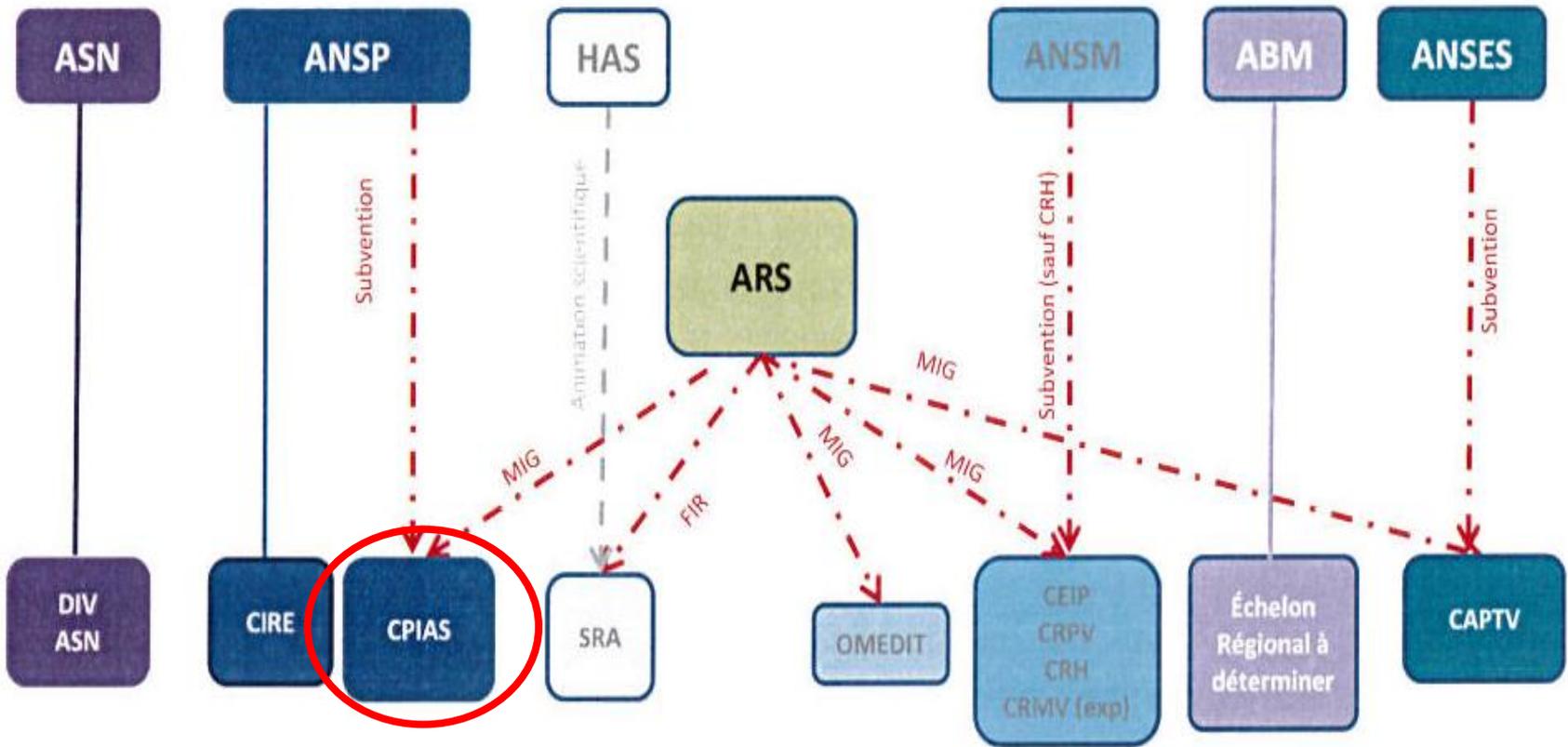


Schéma 1 : Organisation territoriale des vigilances sanitaires

Réunion de constitution du Réseau régional de vigilance et d'appui (RREVA) de la région Grand Est

Réunion du 24/04/2017
Dr B.LACROIX

Contexte du RREVA

- Stratégie nationale de santé : renforcement de la sécurité sanitaire
- Réforme des vigilances et prise en charge des EIG et IAS
 - Améliorer lisibilité et pilotage du système
 - Favoriser déclaration et gestion des EIG
 - Coordonner et améliorer organisation régionale
 - Loi de santé du 26/01/2016

Nos contacts

Nouvelles adresses mail :

- cpias.grand-est@chru-nancy.fr
- cpias.grand-est@chu-reims.fr
- cpias.grand-est@chru-strasbourg.fr

Merci pour votre attention

**Nous sommes à votre disposition
pour répondre à vos questions**